

RAPPORT

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES **AUDIT**



RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AUDE

3 BOULEVARD CAMILLE PELLETAN
11890 CARCASSONNE

Mesdames, Messieurs les Membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « 3-C- Fin de la DSP Port la Nouvelle (2018-2020) » expose le traitement comptable de la sortie de la délégation de service public du Port-La Nouvelle au 30 avril 2021. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude, nous avons examiné le correct traitement de la sortie des immobilisations ainsi que de l'indemnité à recevoir afférente et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournie une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier et adressés pour avis à la Commission des Finances.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 17 mai 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
FID SUD AUDIT



Claire CAMBUS
Commissaire aux comptes


Ensemble CCI Aude

ACTIF	Clôture 31/12/21			Clôture 31/12/20
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE :				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	98 930,81	97 322,66	1 608,15	1 608,15
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	316 843,08	315 910,22	932,86	2 312,05
FONDS COMMERCIAL (1)				
- Dont droit au bail				
- Dont fonds commercial				
AUTRES	19 259,62	19 259,62		1 052,16
AVANCES ET ACOMPTEES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS	2 312 831,36	658 414,87	1 654 416,49	1 771 063,94
CONSTRUCTIONS	12 526 175,17	10 050 551,21	2 475 623,96	2 694 265,79
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.	230 424,96	230 557,59	(132,63)	(132,63)
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	2 411 757,43	2 197 034,72	214 722,71	255 972,59
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	33 971,29		33 971,29	48 971,29
IMMOBIL MISES EN CONCESSION	211 255,09	178 523,04	32 732,05	2 731 165,94
AVANCES ET ACOMPTEES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS	1 228 579,41		1 228 579,41	1 080 979,41
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.	150 872,24		150 872,24	314 460,26
AUTRES TITRES IMMOBILISES		13 034,90	(13 034,90)	(13 034,90)
PRETS	972 616,19	14 616,19	958 000,00	1 515 491,80
PRETS AVCES INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	2 031,72		2 031,72	2 031,72
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	20 515 548,37	13 775 225,02	6 740 323,35	10 406 207,57
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.	20 399,74	20 399,74		
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				20 231,61
AVANCES ET ACPTEES VERS/. CDES	3 021,92		3 021,92	
CREANCS D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 175 215,57	321 689,46	853 526,11	955 292,13
AUTRES	423 494,06	79 381,16	344 112,90	611 904,03
CREANCS DIVERSES(3)	3 592 505,44		3 592 505,44	1 013 596,34
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES				
DISPONIBILITES	3 065 972,76		3 065 972,76	5 096 129,04
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	4 755,01		4 755,01	46 138,47
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 285 364,50	421 470,36	7 863 894,14	7 743 291,62
TOTAL ACTIF	28 800 912,87	14 196 695,38	14 604 217,49	18 149 499,19



Ensemble CCI Aude

PASSIF	Clôture 31/12/21	Clôture 31/12/20
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
APPORTS	8 825 651,32	8 825 651,32
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES		
REPORT A NOUVEAU	564 591,29	1 225 054,13
RESULTAT DE L'EXERCICE	(762 266,93)	(660 462,84)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	659 344,50	767 804,02
PROVISIONS REGLEMENTEES	223 803,87	240 179,18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 511 124,05	10 398 225,81
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS DEDIES		
FONDS DEDIES		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	41 238,00	320 802,96
PROVISIONS POUR CHARGES	574 410,00	1 516 160,28
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	615 648,00	1 836 963,24
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)	2 358 674,33	2 549 739,25
- Dont Emprunts	2 357 358,05	2 533 706,42
- Dont Dettes après des établissements de crédits	1 316,28	16 032,83
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	10 075,57	142 585,16
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 054 952,40	2 154 342,20
DETTES FISCALES ET SOCIALES	124 700,63	369 470,15
AUTRES		
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	6 732,08	84 271,86
DETTES FISCALES (IMPOT SUR LES BENEFICES)		
AUTRES DETTES	899 599,27	591 888,05
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	22 711,16	22 013,47
TOTAL DETTES	4 477 445,44	5 914 310,14
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	14 604 217,49	18 149 499,19


Ensemble CCI Aude

CHARGES	Budget Exécuté 2021 (b)	Budget Exécuté 2020 (a)	Variation Exécuté (c) =(b) - (a)
CHARGES D'EXPLOITATION			
PARTS CONTRIBUTIVES (A)			
ACHATS DE MARCHANDISES	286 798,07	877 404,02	(590 605,95)
VARIATION DE STOCK	(1 893,47)	12 755,55	(14 649,02)
ACHATS MAT.PREMIERES ET AUTRES APPROV.		245,00	(245,00)
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	4 887 544,82	5 682 083,90	(794 539,08)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	222 670,12	232 725,11	(10 054,99)
SALAIRES ET TRAITEMENTS	395 430,45	1 004 674,94	(609 244,49)
CHARGES SOCIALES	203 183,71	555 992,63	(352 808,92)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV.			
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORT.	436 360,81	595 542,07	(159 181,26)
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX PROV.			
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROV.	333 352,07	412 126,39	(78 774,32)
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROV.	648 894,19	1 471 281,18	(822 386,99)
AUTRES CHARGES	312 279,36	625 598,97	(313 319,61)
CONTRIBUTIONS VERSEES AUX SERVICES			
SOUS-TOTAL (B)	7 724 620,13	11 470 429,76	(3 745 809,63)
TOTAL (A +B) = I	7 724 620,13	11 470 429,76	(3 745 809,63)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT s/OPERATIONS (II)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	36 237,87	44 534,83	(8 296,96)
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE V.M.P			
TOTAL III	36 237,87	44 534,83	(8 296,96)
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	832 727,34	81 124,63	751 602,71
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 985 328,66	385 955,82	2 599 372,84
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 224,47	1 224,47	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL IV	3 819 280,47	468 304,92	3 350 975,55
IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)	943,00	87 338,00	(86 395,00)
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	11 581 081,47	12 070 607,51	(489 526,04)
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
TOTAL GENERAL	11 581 081,47	12 070 607,51	(489 526,04)



Ensemble CCI Aude

PRODUITS	Budget Exécuté 2021 (b)	Budget Exécuté 2020 (a)	Variation Exécuté (c) =(b) - (a)
	Net	Net	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION			
RESSOURCE FISCALE	2 085 186,00	2 309 620,00	(224 434,00)
VENTES DE MARCHANDISES	355 203,00	1 151 006,44	(795 803,44)
PRODUCTION VENDUE (BIENS ET SERVICES)	2 758 223,51	5 031 904,25	(2 273 680,74)
SOUS-TOTAL (B) MONTANT NET C.A.	3 113 426,51	6 182 910,69	(3 069 484,18)
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
RESSOURCES PUBLIQUES ET SUBVENT. EXPLOITATION	139 773,78	385 949,66	(246 175,88)
REPRISES SUR PROVISIONS	2 254 655,96	1 090 500,25	1 164 155,71
AUTRES PRODUITS	406 788,54	398 863,20	7 925,34
TRANSFERT DE CHARGES	116 203,69	129 133,23	(12 929,54)
CONTRIBUTIONS RECUES DES SERVICES			
SOUS-TOTAL (C)	2 917 421,97	2 004 446,34	912 975,63
TOTAL (A + B + C) = I	8 116 034,48	10 496 977,03	(2 380 942,55)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS (II)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
DES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES IMMOBILISEES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	9 093,57	9 965,91	(872,34)
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS V.M.P			
TOTAL III	9 093,57	9 965,91	(872,34)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	129 705,52	62 830,66	66 874,86
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 546 381,19	822 771,29	1 723 609,90
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	17 599,78	17 599,78	
TOTAL IV	2 693 686,49	903 201,73	1 790 484,76
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	10 818 814,54	11 410 144,67	(591 330,13)
SOLDE DEBITEUR = PERTE	762 266,93	660 462,84	101 804,09
TOTAL GENERAL	11 581 081,47	12 070 607,51	(489 526,04)

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2021

1 – PERIMETRE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été établis conformément aux circulaires comptables n°1111 du 30/03/1992 et 411 du 09/02/1993 qui fixent les règles de gestion des Chambres de Commerce et d'Industrie.

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

A – Principes et règles

Code de commerce – articles 8,9 et 11

(Décret n° 83-1020 du 29/11/1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3).

Les comptes annuels de la CCI Aude sont établis conformément aux règles du Plan Comptable Général et à celles adoptées pour tenir compte des spécificités de l'activité des Chambres de Commerce et d'Industrie (norme du réseau des CCI). Les principales méthodes comptables utilisées par la CCI Aude sont précisées dans cette annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation sur les actifs, c'est la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables qui a été retenue pour la décomposition des actifs immobilisés.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels 2021 de la CCI Aude ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.



B – Méthodes comptables

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Si, lors de l'acquisition d'une immobilisation, plusieurs composants ayant chacun une durée d'utilisation différente sont identifiés, chacun de ces composants est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations auxquelles ils se rapportent, soit pour l'essentiel :

Immobilisations incorporelles	Lin. / 1 à 10 ans
Constructions	Lin. / 20 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	Lin. / 3 à 15 ans
Installations techniques	Lin. / 5 à 30 ans
Matériel et outillage industriel	Lin. / 3 à 30 ans
Installation générales	Lin. / 3 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	Lin. / 3 à 15 ans

Remarque : Quelques amortissements dérogatoires sont pratiqués sur des structures d'hangar de la Zone Croix Sud à Narbonne. Ils datent de plus de vingt ans.

1.2 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur réelle d'une participation devient inférieure à sa valeur comptable.

1.3 Créances rattachées à des participations, prêts et autres immobilisations financières

Les éléments sont valorisés au coût nominal et dépréciés lorsque leur valeur réelle est inférieure à leur valeur comptable.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont notamment constituées par des Certificats de Dépôts Négociables. Ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur en capital à la date d'acquisition.

1.5 Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais

commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

1.6 Engagements sociaux pour le personnel transféré de la CCIT vers la CCIR

En raison du transfert du personnel des CCIT à la CCI de Région au 01 janvier 2013 les frais de personnel refacturés sont comptabilisés en charges externes (compte 621 « personnel détaché »).

Les provisions pour passifs sociaux qui ont pour vocation de couvrir les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et aux allocations d'ancienneté existants au 31/12/2021 sont comptabilisées dans les comptes de la CCI Aude dans les comptes 68 et 78. La contrepartie est un compte 15 «Provision pour charges envers la CCI de Région».

Suite au transfert des agents CCIO au sein de l'association PURPLE CAMPUS fin d'année 2020 et suite au transfert effectif au 01/01/2021 de ces personnels, l'accord de transfert prévoit la reprise de l'ancienneté des agents. Ainsi lorsqu'un agent transféré à PURPLE CAMPUS partira en retraite, l'association lui versera son indemnité de départ mais reviendra vers la CCIO pour demander le remboursement de la quote-part de cette indemnité, relative au temps pendant lequel l'agent a travaillé pour la CCIT. Dans ce cas, la CCIO demandera à son tour le remboursement à la CCIT. Sur l'exercice 2021 figurent les dettes engagement retraite pour les agents ex-CFAR et agents CCI Aude transférés en 2022 à l'association PURPLE CAMPUS.

Au 31.12.2021 :

- les dettes engagement retraite agents CCI s'élèvent à : 212 610 euros
- les dettes allocation ancienneté agents CCI s'élèvent à : 47 344 euros
- les dettes engagement retraite agents transférés s'élèvent à : 96 273 euros

Il est à noter que dans le cadre de la régionalisation des Chambres de Commerce et d'Industrie, les méthodes de calcul des IDR et AA ont été harmonisées au niveau régional.

Les provisions sociales ont été établies selon un taux d'actualisation est de 1,00%. L'âge de départ théorique est fixé à 65 ans. La table de probabilité de survie et de présence utilisée est la table INSEE F 2011-2013.

Mode de comptabilisation des charges à payer (congrés payés, compte épargne temps) : La CCI Aude a l'obligation de constater la variation de la dette envers la CCI de Région. Le compte 621 est mouvementé via un compte 46.

1.7 Provision du risque chômage

Jusqu'à la fin 2018, la gestion du risque chômage de l'ensemble du réseau des CCI était confiée à la caisse d'allocation chômage des CCI (appelée CMAC, association créée pour externaliser la gestion).

Au 31 décembre 2018, la CCIO est redevenue son « propre assureur » et a constituée dans ses comptes une provision pour risque chômage. Chaque CCIT supporte alors son risque relatif aux agents mis à disposition par la CCIO à son territoire.

L'engagement relatif à l'auto-assurance en matière de chômage consiste en la projection des prestations probables d'indemnité chômage et des cotisations de retraite relatives à cette indemnisation.

Cette provision concerne les agents partis avant le 01/04/2020.

Cette provision a été ajustée en 2020 suite au transfert des agents CCIO au sein de l'association PURPLE CAMPUS fin d'année 2020 et suite au transfert effectif au 01/01/2021 de ces personnels. En effet cette provision concerne la CCIT et non l'association PURPLE CAMPUS. Les comptes 2021 intègrent donc la quote-part de provision chômage concernant les flux des agents ex CFAR.

Ainsi pour faire face à ce risque, la CCI Aude a comptabilisé dans les comptes clos le 31 décembre 2021 une provision de 193 681 euros.

1.8 Provision du risque social relatif aux Cessations d'un Commun Accord de la Relation de Travail (CCART):

Les CCART correspondent à un mode de rupture amiable de la relation de travail totalement analogue à la rupture conventionnelle prévue pour les salariés de droit privé par le code du travail.

Dès sa mise en œuvre en 2012, il a été considéré par le réseau consulaire que la CCART était assimilée à la rupture conventionnelle ce qui a permis de considérer que les indemnités versées dans le cadre du dispositif CCART ne constituent pas une rémunération imposable et ne sont pas soumises à cotisations de sécurité sociale dans la limite des plafonds en vigueur.

Néanmoins, en 2016, deux CCI ont fait l'objet de contrôles URSSAF ayant abouti à la conclusion que la CCART consulaire n'était pas assimilable à la rupture conventionnelle et ne pouvait bénéficier des exonérations de charges sociales correspondantes. Le réseau CCI France a engagé une action afin de sécuriser les indemnités déjà versées et le dispositif de CCART pour l'avenir.

Dans ce contexte, et dans l'attente des conclusions des recours engagés par le réseau, la CCI Aude a constitué une provision dans ses comptes 2018 au titre d'un éventuel redressement dont elle pourrait faire l'objet sur les CCART conclues au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

Dorénavant, l'article 8 de la Loi de Finances 2019 (loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018) assimile la CCART à la rupture conventionnelle, conformément au souhait du réseau des CCI, à compter du 1er janvier 2019 mais sans effet rétroactif.

Cette provision pour risque CCART étant devenue sans objet. Les comptes 2021 intègrent uniquement la reprise de la provision pour un montant de 71 021,22 euros.

3- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

A – Cessions de parcelles de terrain en 2020 sis sur la Zone de Croix Sud

La CCI Aude avait procédé au cours de l'exercice 2020 aux ventes de terrains listées ci-dessous sur la zone de Croix Sud à Narbonne :

- Vente parcelles de terrains Croix Sud Narbonne au GIE du marché de gros de Narbonne,
- Vente parcelles de terrains Croix Sud Narbonne à la SCI XM Parking,
- Vente parcelles de terrains Croix Sud Narbonne à la SCI DANO.

Les comptes 2020 intégraient ces différentes cessions (compte 775) pour un montant global de 146 535 euros.

Compte-tenu de la complexité rencontrée dans les découpages cadastraux successifs réalisés au cours de la période pendant laquelle la CCIT a été propriétaire, l'écriture comptable constatant la sortie du patrimoine (VNC) desdits terrains n'a été enregistrée que sur l'exercice 2021 (compte 675) pour un montant de 71 080.49 euros.

Afin de reconstituer la valeur historique des parcelles de terrains cédées en 2020, il a été établi un rapprochement basé sur le relevé parcellaire communiqué par les services fiscaux afin de déterminer la surface couverte par les propriétés de la CCIT.

Les montants enregistrés en comptabilité dans les comptes 211 « terrains » représentant la totalité des parcelles détenues sur Narbonne, il a été établi un prix de revient moyen au mètre carré, soit 8,53 €/m².

L'écriture comptable de sortie des terrains cédés a donc été établie en appliquant à la surface le prix de revient moyen établi.

B – Fonds de Soutien Régional (FSR)

La CCIO a mis en place, un Fonds de Soutien Régional (FSR) destiné à venir en aide de première urgence aux CCI d'Occitanie qui auraient des besoins ponctuels en trésorerie.

Ce Fonds de Soutien Régional, proche de 4 000 K€, est venu augmenter de façon mécanique le fonds de roulement de la CCI Occitanie.

Par courrier du 15 décembre 2021, la CCI Aude a sollicité auprès de la CCI Occitanie le remboursement de 542 000 euros sur les 1 500 000 euros abondés.



Les fonds CCI Aude restant s'élèvent à 958 000 euros (1 500 K€ - 542 €) au 31 décembre 2021. Ce montant figure à l'actif du bilan dans les immobilisations financières en prêt.



C – Fin de la DSP Port la Nouvelle (2018-2020)

Le port de Port-La Nouvelle géré par la CCI Aude au travers d'une délégation de service public (DSP) de trois ans, courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, qui a été prorogée par avenant n°1 jusqu'au 30 avril 2021.

Le traitement comptable de la fin de DSP se traduit dans les comptes 2021 par la sortie des actifs pour la valeur nette comptable. Cette somme est enregistrée en charges exceptionnelles de la CCI Aude à hauteur de 2 697 748,17 euros (compte 675 200).

Le produit à recevoir correspondant à l'indemnisation par le délégant des biens de retour figure dans le compte 467 821 et en produit exceptionnel (775200) pour un montant de 2 431 950,14 euros.

Cette indemnisation tient compte d'une indemnité de remise des biens de retour d'un montant de 2 479 588 euros à laquelle est imputée le montant des PGR non utilisés à la date de fin de contrat. Ce dernier, initialement fixé par le protocole de sortie à 127 698 euros est ramené par la CCI AUDE à un montant de 47 638 euros en raison d'éléments de justification fournis. Les échanges sont toujours en cours avec la Région sur le versement des PGR non utilisés à la date de l'arrêté des comptes.

D – Fin de la DSP Port la Robine :

Les parties ont convenu de prolonger l'actuel contrat de concession pour une durée d'un an. (cf paragraphe 4 – Evènements postérieurs à l'exercice)

Les comptes 2021 font apparaître en charges à payer et dans un compte spécifique 615 « entretien port La Robine fin de concession » les frais liés à la sortie de concession pour un montant de 148 692 euros HT, et ce compte tenu de l'avenant n° 2 signé (cf événements postérieurs de l'annexe).

E – Acquisition parts sociales SAS 3PLN et NOU VELA:

La délégation de Service Public de Port La nouvelle a pris fin le 30 avril 2021. La gestion du Port est depuis le 01/05/2021 confiée à deux entités différentes, la SEMOP pour la partie commerce et la SAS 3PLN concernant le périmètre pêche-plaisance.

Par délibération n°16/2020, l'assemblée générale de novembre 2020 a autorisé la CCI Aude à constituer la SAS 3PLN.

Le capital de la SAS 3PLN est détenu à hauteur de 90% par la CCI Aude et 10% par la SAEML Alenis. Ce capital s'élève à 150 000 euros.

La CCI Aude détient 1 350 parts à 100 euros chacune. Cette participation au capital figure à l'actif du bilan au 31/12/2021 pour un montant de 135 000 euros.

Le capital de la SEMOP est détenu par la Région (34%), la Caisse des dépôts et consignation (15%) et un opérateur économique (51%). En tant qu'acteur historique du port, la CCI Aude a intégré le groupement Nou Vela constitué par l'opérateur économique.

Par délibération n°15/2020, l'assemblée générale de novembre 2020 a autorisé la CCI Aude à participer au capital de Nou Vela, actionnaire de la SEMOP à hauteur de 1.9%.

Le capital de Nou Vela s'élève à 600 000 euros. La CCI Aude détient 190 actions d'une valeur nominale totale de 11 400 euros inscrites à l'actif du bilan au 31/12/2021

F – Fin d'activité CFA REGIONAL

Dans le cadre de la fin d'activité des CFAR, il a été comptabilisé une contribution à recevoir de la CCIO d'un montant de 392 135,86 euros correspondant à un reliquat antérieur (versé par les OPCO) au titre de l'activité apprentissage des CFAR de l'Aude.

G – COVID 19

Conséquences de l'évènement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Les périodes de confinement au cours de l'année 2020 ont eu un impact sur l'activité de l'entreprise tant en matière d'activité (chiffres d'affaires) qu'en matière d'approvisionnements et de dépenses spécifiques à la Pandémie.

L'évènement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

Les incertitudes

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Les conséquences de l'évènement Covid-19 ont été enregistrées dans les comptes annuels dans le résultat courant.

Le résultat exceptionnel continue à n'être utilisé que pour les produits et charges qui y sont portés de façon usuelle.

Les allocations d'activités partielles ont été enregistrées au crédit d'un compte de charges de personnel (préconisation de l'ANC).

H – Projet NCF (Nouveau Centre de formation) : Synthèse des flux financiers entre la CCI de Région et la CCI Aude

L'activité des CFA de Carcassonne et Narbonne ont été transférées, suite à la régionalisation, à la CCI de Région au 1er janvier 2013. Par décision de son Assemblée Générale du 30 mars 2017, la CCI de Région a décidé d'acter la construction d'un nouveau CFA à Carcassonne, en vue de remplacer à terme l'actuel CFA Prosper Montagné qui ne répond plus aux standards de qualité environnementale et de confort et qui ne dispose pas du foncier suffisant pour réaliser les infrastructures d'accueil indispensables à son développement.

Ce nouveau CFA sera situé ZAC du Minervoïs du Plateau de Grazaillès à Carcassonne. Ce sera un ensemble immobilier d'une surface plancher de 5.000 m² (ou 3.774 m² utiles) comprenant notamment 16 salles d'enseignement général de 25 et 37 places, 9 salles informatiques, des salles d'enseignement spécialisé (restauration, pharmacie, sciences, ...), 2 laboratoires de langue, 1 plateau sportif intérieur, 1 centre de documentation.

La CCI Carcassonne participait financièrement à la réalisation de ce projet. Une convention a été signée en 2013 dans laquelle la CCI Carcassonne-Limoux-Castelnaudary s'est engagée auprès de la CCI de Région à financer 6 600 000 euros par prélèvement sur son Fonds de Roulement en lui versant une subvention sur plusieurs années.

Le périmètre de ce projet a été réduit. Un nouveau plan de financement a été étudié. Un avenant à la convention initiale a été signé afin de tenir compte du dossier révisé adopté par l'assemblée générale CCI LR du 29 octobre 2015. Le montant de la subvention initialement fixé à 6 600 000 euros a été réduit à 2 660 000 euros (y compris les dépenses au titre de l'étude de programmation, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le concours d'architecte).

En raison de la fusion des CCIT de Narbonne et Carcassonne c'est la CCI Aude qui finance la suite du projet.

En 2018, les comptes de la CCI Aude ne font pas apparaître de versement de subvention au profit de la CCI de Région au titre du financement de l'avancement du chantier du nouveau CFA. Sur l'exercice 2018, la CCI de Région a prélevé directement la part du financement de la CCI Aude sur la ressource fiscale pour un montant de 653 113 euros.

En 2019, les comptes de la CCI Aude font apparaître de versement d'une subvention au profit de la CCI de Région au titre du financement de l'avancement du chantier du nouveau CFA pour un montant de 804 945.87 euros.

En 2020, les comptes de la CCI Aude font apparaître de versement d'une subvention au profit de la CCI de Région au titre du financement de l'avancement du chantier du nouveau CFA pour un montant de 231 017.64 euros.

Ci-dessous une synthèse des flux financiers entre la CCI de Région et la CCI Aude au 31/12/2021 :

		subvention	avance remboursable
		962 698,28 €	416 093,92 €
Situation au 31/12/2016 dans les comptes de la CCI Carcassonne		Total financé	
ENGAGEMENT CCIT	2 660 000,00	1 378 792,20	

CCI Occitanie	CCI Aude	
-	subvention	Remboursement avance
Remboursement avance 2013: acquisition terrain	-	- 416 093,92
TOTAL FINANCEMENT du projet au 31/12/2017	962 698,28 €	- €

CCI Occitanie	CCI Aude	
-	Prélèvement sur la ressource fiscale	Remboursement avance
Financement 2018	653 113,00 €	
TOTAL FINANCEMENT du projet au 31/12/2018	1 615 811,28 €	- €

CCI Occitanie	CCI Aude	
-	subvention	
Financement 2019	804 945,57	
TOTAL FINANCEMENT du projet au 31/12/2019	2 420 756,85 €	



CCI Occitanie	CCI Aude	
-	subvention	
Financement 2020	231 017,64	
TOTAL FINANCEMENT du projet au 31/12/2020	2 651 774,49 €	



CCI Occitanie	CCI Aude	
-	subvention	
Financement 2021	8 225,81	
TOTAL FINANCEMENT du projet au 31/12/2021	2 660 000,30 €	

Situation au 31/12/2021		Total financé
ENGAGEMENT CCIT	2 660 000,00	2 660 000,30

En 2021, les comptes de la CCI Aude font apparaître le versement d'une subvention au profit de la CCI de Région au titre du financement du chantier du nouveau CFA pour un montant de 8 225,81 euros.
Ce montant correspond au solde du financement de cette opération.

4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Fin de la concession Port-La Robine :

Les Voies Navigables de France ont confié à la CCI de Narbonne, devenue CCI Aude, une concession de l'établissement et de l'exploitation d'un port de plaisance à Sallèles d'Aude, lieu-dit Port-La-Robine, pour une durée de 40 ans, allant du 1^{er} janvier 1982 au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de cette concession, et selon l'article 1.3 du cahier des charges, le concessionnaire doit assurer la création, l'entretien et l'exploitation des équipements et installations nécessaires à la réalisation et au fonctionnement du port décrits aux articles 1.1 et 1.2 de ce même document.

Au départ en retraite de son salarié qui résidait sur une péniche dans l'enceinte de ce port, la CCI Aude a conclu avec Cathare Marine une convention d'occupation du domaine public du Canal du Midi non constitutive de droits réels du 01/01/2012 au 31/12/2017 qui a été prorogée par avenants successifs jusqu'au 31/12/2021.

Cette autorisation a été accordée à Cathare Marine en vue d'exercer les activités d'entretien, réparation, gardiennage, gestion des emplacements, promotion du port et nettoyage des locaux et propreté des abords et terrains.

Dans la perspective de la fin de concession, les Voies Navigables de France ont adressé le 6 juillet 2020 un diagnostic technique des installations portuaires du port de Port-La-Robine permettant d'une part, d'avoir un état des installations et, d'autre

part, d'évaluer les travaux d'entretien ou d'aménagement à réaliser avant la fin du contrat de concession. Ce diagnostic comporte une liste de travaux et actions à réaliser dans le cadre de la sortie de concession. VNF a transmis à la CCI Aude, un courrier en date du 28 avril 2021 proposant :

- d'engager les travaux urgents,
- de participer l'opération de dragage,
- de prolonger la durée de la concession d'un an par le biais d'un avenant N°1 pour permettre de réaliser l'ensemble de ces travaux et pour donner le temps à VNF de conclure l'étude de développement et de mise en cohérence des sites portuaires du Somail et de la Robine.

Différents échanges et négociations ont été engagés avec VNF afin d'aboutir à la signature de l'avenant n°1 au contrat de concession et qui dans son article1 – objet de l'avenant prévoit « de prolonger la durée de la délégation pour concession du port La Robine jusqu'au 31 décembre 2022 ».

Un projet d'avenant n°2 à la concession a également été visé. Il autorise la prolongation d'un an du contrat de gestion et d'exploitation de l'installation portuaire pour permettre son renouvellement tout en assurant la continuité de service public. En contrepartie, la CCI s'engage à supporter à part égale avec VNF l'intégralité des coûts liés au dragage et à financer les travaux urgents et la mise aux normes de la pompe de distribution de carburant.

Une version d'avenant modifiée est en cours dans laquelle la liste des actions de la CCI Aude sera ajoutée ainsi que le montant maximum du coût du dragage supporté par la CCI Aude.



5 – NOTES SUR LE BILAN

A – Immobilisations

1.1 Valeurs brutes (en €)

	Valeur brute au 01.01.2021	Augmentations 2021	Diminutions 2021	Valeur brute au 31.12.2021
Immobilisations incorporelles	482 875,53		47 842,02	435 033,51
Immobilisations corporelles	71 034 129,70	231 429,34	53 539 143,74	17 726 415,30
Immobilisations financières	2 928 929,38	282 600,00	857 429,82	2 354 099,56
Total	74 445 934,61	514 029,34	54 444 415,58	20 515 548,37

1.2 Amortissements et provisions (en €)

	Amortissements et provisions cumulés au 01.01.2021	Dotations 2021	Diminution d'amortissements ou provisions en 2021	Amortissements et provisions cumulés au 31.12.2021
Immobilisations incorporelles	477 903,17	2 431,35	47 842,02	432 492,50
Immobilisations corporelles	63 532 822,78	433 929,46	50 651 670,81	13 315 081,43
Immobilisations financières	29 001,09		1 350,00	27 651,09
Total	64 039 727,04	436 360,81	50 700 862,83	13 775 225,02

L'augmentation des amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles provient uniquement de la dotation aux amortissements de l'exercice, conformément au plan d'amortissement retenu.

Les diminutions d'amortissements et provisions correspondent, aux sorties (mises au rebut, cessions...) des immobilisations incorporelles et corporelles.

B – Immobilisations financières (en €)

	Valeur brute au 01.01.2021	Augmentations 2021	Diminutions 2021	Valeur brute au 31.12.2021
<u>Autres participations</u>				
Actions CCI.FR	6 370,00			6 370,00
Parts sociales SCI consulaire	20 000,00			20 000,00
Maison Audoise	11 852,91			11 852,91
Titres Auxitex	686,03			686,03
CRCI LR - Export	772,92			772,92
CRCI LR - Sorite	772,92			772,92
CRCI LR - Soridec	3 048,98			3 048,98
Société pour l'industrie des transportd	341,26			341,26
Cie aménagement bas Rhone	15 244,90			15 244,90
ALENIS (1)	116 084,15			116 084,15
EURL DEFI Services (2)	800 000,00			800 000,00
ACFCI /SAS CCI.	5 790,10			5 790,10
Part sociales CE	100 000,00	1 200,00		101 200,00
GOBTP	15,24			15,24
NOU VELA SAS (5)		11 400,00		11 400,00
3PLN SAS (6)		135 000,00		135 000,00
Total	1 080 979,41	147 600,00	-	1 228 579,41
<u>Créances rattachées à des participations</u>				
Avance EURL DEFI Services (3)	314 460,26		163 588,02	150 872,24
Total	314 460,26	-	163 588,02	150 872,24
<u>Prêts</u>				
Prêts pêcheurs	31 457,99		16 841,80	14 616,19
AVANCE Trésorerie SAS 3PLN	-	135 000,00	135 000,00	-
CCIO Fonds de Soutien Régional (4)	1 500 000,00		542 000,00	958 000,00
Total	1 531 457,99	135 000,00	693 841,80	972 616,19
<u>Autres</u>				
Cautions versées	2 031,72			2 031,72
Total	2 031,72	-	-	2 031,72
Total immobilisations financières	2 928 929,38	282 600,00	857 429,82	2 354 099,56

- (1) Participations ALENIS : Quote part du capital détenue 17,29%
- (2) Filiale : EURL DEFI SERVICES : Quote-part du capital détenue : 100% (VC des titres 30 900 euros - Chiffre d'affaires HT dernier exercice : 612 097 euros et résultat du dernier exercice : 159 957 euros)
- (3) Avance EURL DEFI SERVICES : Echéance : plus d'un an
- (4) Fonds de Soutien Régional
- (5) Participations NOU VELA SAS : Quote part du capital détenue 1,90%
- (6) Participations 3PLN SAS : Quote part du capital détenue 90%

C – Echéances des créances (en €)

	Montant brut
Créances	Au 31.12.2021
Créances de l'actif immobilisé	
Créances rattachées à des participations	150 872,24
Prêts	972 616,19
Autres créances immobilisées	2 031,72
Créances de l'actif circulant	
Créances clients	1 175 215,57
Autres créances	4 015 999,50
Charges constatées d'avance	4 755,01
Total	6 321 490,23

Les charges constatées d'avance correspondent par nature à des achats, des prestations ou des versements de subventions dont la fourniture ou la réalisation doit intervenir ultérieurement. Au 31.12.21, il est procédé à un ajustement des charges après examen des conventions et des contrats.

Une provision pour dépréciation des créances et autres créances est comptabilisée à la clôture de l'exercice lorsque des événements rendent improbables l'encaissement de la totalité de la créance à la clôture de l'exercice.

Les créances de l'actif circulant ont une échéance inférieure à un an.

Détail des produits à recevoir :

	2021
Fournisseurs RRR à obtenir	
Clients factures à établir	2 341,61
Divers produits à recevoir	7 867,82
Divers produits à recevoir CCIO	1 080 141,84
Divers produits à recevoir FS REGIONAL	-
Total Produits à recevoir	1 090 351,27

D – Capitaux propres (en €)

Le résultat de l'année 2020 a été affecté en report à nouveau (AG du 03 mai 2021).

Poste	31.12.2021
	=
Capital	8 825 651,32
Réserves	-
Report à nouveau	564 591,29
Résultat de l'exercice / bénéfice	-
Résultat de l'exercice / perte	- 762 266,93
Subvention d'investissement	659 344,50
Provisions réglementées	223 803,87
Total Capitaux Propres	9 511 124,05

E – Etat des provisions (en €)

Objet	31.12.2021
	=
Provisions pour litiges	41 238,00
Provisions pour risques	-
Provisions pour grosses réparations	-
Provisions pour charges	-
Provisions pour charges PLN -Chomage	24 502,00
Provisions pour charges CCI0-Eng sociaux	356 227,00
Provisions pour charges CCI0-Chomage	193 681,00
Provisions pour charges CCI0-CCART	-
Total	615 648,00

L'arrêté du 17.01.2001 (règlement 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable soumet la constitution de ces provisions à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence, probable ou certaine, d'une contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Une provision pour risques et charges est définie comme un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de manière précise. Il a été indiqué que le tiers pouvait être une personne physique ou morale, déterminable ou non.

Les risques et charges couverts par une provision doivent être :

- soit probables ;
- soit certains, mais indéterminés quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance. (Les charges certaines, déterminées quant à leur montant et à la date de leur survenance doivent être enregistrées en dettes, comme par le passé).

Cette réglementation est applicable depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

- Provisions pour litiges : 41 234 euros
- Provisions pour risques divers : néant



F – Echéances des dettes (en €)

	Montant brut
Dettes	Au 31.12.2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (contractés pour une durée de plus de deux ans à l'origine)	2 355 836,57
Concours bancaires courants	1 316,28
Dettes financières diverses	10 075,57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 054 952,40
Dettes fiscales et sociales	124 700,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 732,08
Autres dettes	899 599,27
Produits constatés d'avance	22 711,16
Total	4 475 923,96

Remarque : L'endettement auprès des établissements de crédit concerne uniquement la DSP Port la Nouvelle. Il n'y a pas d'endettement sur les autres services de la CCI Aude. Il est prévu que cet emprunt soit remboursé en 2022 dès réception de l'indemnité de fin de DSP.

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

Détail des charges à payer :

	2021
Fournisseurs divers FNP	231 851,63
Fournisseurs divers FNP - CCIO	239 243,45
Fournisseurs divers FNP - PURPLE CAMPUS	77 423,54
Dettes fiscales et sociales	5 025,34
Clients RRR à accorder	
Charges à payer (CP et CET) CCIO	191 792,01
Charges à payer diverses	341 667,00
Total Charges à payer	1 087 002,97

6 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A – Ventilation des produits d'exploitation (en €)

	2021
Chiffre d'affaires :	
Ventes de marchandises	355 203,00
Prestations de services	2 758 223,51
<u>Ressource fiscale</u>	2 085 186,00
<u>Subvention d'exploitation</u>	139 773,78
<u>Reprises sur amortissement de provisions</u>	2 254 655,96
<u>Autres produits d'exploitation</u>	406 788,54
<u>Transfert de charges</u>	116 203,69
Total	8 116 034,48

La ressource fiscale 2021 qui s'élève à 2 085 186 euros comprend 106 814 euros de rétrocession de financement des bâtiments CFA de Carcassonne et de Narbonne.

B – Personnel détaché (en €)

Il s'agit des frais de personnel refacturés par la CCI de Région à la CCI Aude. En 2021, la masse salariale de la CCI Aude est composée de 36,47 ETP.

	2021
Charge enregistrée en comptabilité	2 331 458,25
Total	2 331 458,25

C – Personnel propre

Il figure également dans les comptes des frais de salaires payés par la CCI Aude. Il s'agit de personnels affectés au port (7,46 ETP) et à la DSP Innovéum (1ETP).

En raison de la fin de DSP Port la Nouvelle, le personnel du port a été transféré au 01 Mai 2021 à la SEMOP et la SAS 3PLN.

D – Produits et charges exceptionnels (en €)

	2021	
	Charges	Produits
Opérations de gestion	832 727,34	129 705,52
Opérations en capital	2 985 328,66	2 546 381,19
Provisions	1 224,47	17 599,78
Divers		
Total	3 819 280,47	2 693 686,49

7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garantie bancaire :

Chaque actionnaire de Nou Vela a dû fournir une garantie bancaire au regard du crédit-relais fond propre. Cette garantie pour la CCI Aude s'élève à 467 349 euros et à pour date d'échéance le 31/10/2022.